



COMMUNE DE BILLENS-HENNENS

Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2025

Assemblée communale tenue à la Salle des sociétés, bâtiment communal ch. des Pales 3 à Billens.
Présidée par M. Florian Dubail, Syndic.

Procès-verbal tenu par Mme Alexandra Lovati, Secrétaire communale.

Présents(es) : 30 citoyennes et citoyens +
1 citoyenne en résidence secondaire (pas le droit de vote)
M. Claude Berset, M. Jean-Marie Chammartin, M. Serge Pichonnat,
M. Benoît Helle, M. Jean-Claude Sugnaux, Mme Salomé Donzallaz
Conseillers-ère communaux-ale
Mme Vanessa Italiano, Administratrice des finances
Total de personnes présentes : 38
Secrétaire : Mme Alexandra Lovati, Secrétaire communale (pas le droit de vote)

Excusés(ées) : Mme Marilyn Charrière

- A 20h00, M. Florian Dubail ouvre l'assemblée, salue cordialement les personnes présentes, les remercie de leur présence ;
- Rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote ;
- Rappelle que la convocation a paru dans la Feuille officielle n° 17 du 25 avril 2025, a été adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet communal accompagnée des documents y relatifs ;

Procède à la nomination de deux scrutateurs : M. Jean-Joseph Raemy et M. Jean-Pierre Schmid.

Présente le tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2024
(ne sera pas lu en assemblée – publié sur le site internet)
2. Comptes 2024
 - 2.1 Présentation des comptes
 - 2.2 Présentation du bilan
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Discussion
 - 2.5 Approbation des comptes de résultats
 - 2.6 Approbation des comptes des investissements
3. Divers

A l'unanimité, l'assemblée accepte le tractanda tel que proposé.

Aucune remarque n'étant faite sur le mode de convocation et le tractanda, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal du 9 décembre 2024 n'est pas lu. Il a été mis à disposition sur le site internet communal et au bureau communal. Il est également mis à disposition ce soir pour consultation si quelqu'un le souhaite.

Remarque de M. Raymond Jaquet : Point 5.2.4. Approbation du crédit Centre village – Corriger « est approuvé à la majorité des voix » et non à l'unanimité.

Ce point sera rectifié en conséquence avant signature.

Il ne fait l'objet d'aucune autre demande ni remarque. M. Florian Dubail le soumet par conséquent au vote :

Vote : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des voix. Aucune abstention.

2. Comptes 2024

M. Chammartin : Adresse un sincère remerciement aux citoyennes et citoyens pour leur présence ce qui démontre l'intérêt qu'ils portent au bon fonctionnement communal en général, à sa situation financière ainsi qu'à la saine gestion de notre patrimoine en particulier. Leur présence est un signe d'encouragement qui conditionne l'exécutif à respecter et à administrer ses obligations publiques dans l'intérêt de notre commune et de tous ses contribuables.

Il rappelle que les comptes qui vont être présentés ont été vérifiés et ajustés par la fiduciaire FidutrustRevision SA à Fribourg le 24 mars 2025. Quelques ajustements ont été apportés, qui ne modifient pas le résultat de l'exercice (MCH2).

Pour le bien-fondé des écritures, la Commission financière a étudié et a vérifié la bonne utilisation des liquidités communales.

2.1 Présentation des comptes

Les comptes sont projetés à l'écran et M. Chammartin en donne les explications et réflexions.

Compte de résultats

L'exercice du compte de résultats 2024 boucle avec un excédent de revenu de CHF 349'256.- alors que le budget annonçait un excédent de charges de CHF 145'868.-, d'où une différence de CHF 495'124.-, qui s'explique ainsi :

- Budget 2024 : plus ou moins respecté.
- Dissolution des réserves : Caisse de pension de l'Etat = CHF 35'408.- / Agrandissement du CO = CHF 75'000.-.
- Remboursement des charges perçues en trop pour 2023 : CO de la Glâne – RSG Réseau Santé de la Glâne – SSF Association des Secours Sud Fribourgeois.
- Impôts : montants sous-estimés (gains immobiliers – mutations – successions).

Détail dans l'explication des différents comptes ci-après.

0 – Administration

Rien à signaler : Budget respecté – Diminution des charges par rapport aux comptes 2023.

1 – Ordre public

11. Augmentation : Sécurité (marquage des routes – nomination des rues – plaques – panneaux).
16. Différence entre les comptes 2024 et 2023, provenant du versement en 2023 de CHF 81'000.- concernant les places de la Protection civile. Service géré désormais par l'Etat.



2 – Formation

21. Produits : CHF 8'928.-, correspondant à la subvention cantonale pour l'ouverture de nouvelles places à l'Accueil extrascolaire ainsi qu'au remboursement des charges perçues en trop en 2023 pour le CO d'un montant de CHF 18'136.-.

3 – Culture – sports - loisirs

Respect du budget.

34. Participation à Epicentre : Frais d'exploitation CHF 50'322.- et frais financiers CHF 30'246.-.

4 – Santé

41. Remboursement des charges perçues en trop 2023 RSG : CHF 23'000.-. Ce qui fait la différence avec le budget.

5 – Prévoyance sociale

Ce sont pour la majorité des charges liées. Montants communiqués par le Canton.

Question(s)

Mme Françoise Reynaud : Pourquoi l'aide sociale et le domaine d'asile a diminué par rapport au budget.

Mme Donzallaz : Il y a eu un remboursement de l'Entente Sociale Intercommunale de Vuisternens-dt-Romont. On paie des parts par commune et il y a eu une part en trop.

M. Dubail : Ce sont des indemnités forfaitaires comptabilisées ailleurs.

Mme Donzallaz : C'est ce qui est un peu compliqué car parfois il y a des personnes qui remboursent leur aide sociale, des remboursements AI, qui se font sur plusieurs années et dont le montant total plus ou moins important est restitué aux communes.

6 – Trafic – Télécommunications

Montant inférieur au budget = Entretien des routes – Service hivernal (moins conséquent que prévu).

7 – Protection – Aménagements

71-72 Couverture des comptes

71. Eaux claires : nous avons pu faire un versement à la provision CHF 16'535.-.
72. Eaux usées : nous avons pu faire un versement à la provision CHF 26'654.-.
73. Déchets : demande de couverture 70 %, ce qui est le cas ici.
Remboursement des cartes déchets et solde des recharges suite au changement de l'Ecopress : CHF 19'704.-

Nous avons fait une erreur en 2017-2018 à l'introduction de ces cartes. On demandait CHF 20.- par carte et ces montants ont été comptabilisés dans les recettes alors qu'ils auraient dû être imputés dans le compte réserve, ce qui veut dire que lors du remboursement des cartes, nous avons dû prélever sur la réserve déchetterie pour un montant de CHF 11'441.-.

76. Produits : Réception des subventions à la fin des travaux.

8 – Economie publique

85. Nous avons modifié la participation à l'AGR (Association Glâne Région) : CHF 13'400.-, suite à un ajustement MCH2.



9 – Finances – Impôts

91. Impôts gains immobiliers-mutations-successions (appartements vendus au ch. de la Bioleyre entre autres).
+ CHF 222'670.- par rapport au budget
+ CHF 234'154.- par rapport aux comptes 2023
95. Impôts sur les véhicules.
96. Augmentation de charges : Nous avons mis le bâtiment Ch. de la Bioleyre 2 à Billens au patrimoine administratif.
990. Dissolution réserve : Caisse de pension de l'Etat CHF 35'409.- et agrandissement CO CHF 75'000.-.
Produits : Réserve réévaluation MCH2 : CHF 144'848.-.

Question(s)

Pas de question.

Investissements

Au 31 décembre 2024, nous avons consolidé les investissements suivants :

- Aménagement de la place multisport : CHF 453'488.15.
- Aménagement du Ch. des Planches et places de parc : CHF 211'966.15.

Total investit : CHF 665'454.30. Un montant de CHF 700'000.- avait été voté pour ces objets.

- Remplacement des velux bâtiment communal ch. des Pales 3 : CHF 35'272.30. Montant voté : CHF 40'000.-.
- Réfection de la route de Billens-Hennens : CHF 28'616.50. Montant voté : CHF 30'000.-.
- Réfection du chemin des Pales : CHF 327'208.35. Montant voté : CHF 350'000.-.

Nous pouvons constater que le budget a été respecté.

Il y a encore des postes ouverts :

- Les panneaux photovoltaïques.
- L'aménagement du Centre village : le projet a été consolidé l'année passée. On amortit déjà cette année à raison de CHF 40'000.-.
- Remplacement de la PAC de la buvette du FC Billens. Une participation de CHF 10'000.- a été demandée au FC Billens, à raison d'un versement de CHF 1'000.- par année.
- Trafic et communication : mise en conformité des trottoirs, ceci est un poste qui reste ouvert. les autres postes sont consolidés à la fin de cette année.
- Aménagement du quartier du Riau pour les eaux claires. Poste restant ouvert car il y a encore des travaux à faire.

Le compte des investissements total : Report des recettes du bilan pour CHF 12'240.- et dépenses pour CHF 733'656.-.

Question(s)

Pas de question.

2.2 Présentation du bilan

ACTIF : 100 – Disponibilités – liquidités

Caisse : CHF 878.-.
Postfinance : CHF 440'644.-.
BCF : CHF 233'427.-.
Raiffeisen : CHF 10'380.-.
101 : Créances Impôts 2023 : CHF 420'510.- / Impôts 2024 : CHF 717'872.-.



PASSIF

206 :	Emprunt SUVA CHF 2 millions
	Emprunt Postfinance CHF 404'320.- remboursé en mai 2024
208 :	Dissolution réserve (Caisse pension Etat CHF 35'409.- agrandissement CO CHF 75'000.-)
293 :	Préfinancement CHF 2'240'000.-.
	Réserve effectuée les années précédentes pour le Centre village.
	Montant qui pourra être utilisé pour diminuer les charges d'amortissement lorsque l'investissement sera consolidé. CHF 56'000.- par année à prendre sur ce compte pour diminuer les charges Centre village.

2.3 Rapport de la Commission financière

M. Louis Rouiller, Président de la commission financière, donne lecture du rapport pour les comptes de fonctionnement, d'investissement et le bilan 2024 :

Assemblée communale du 13.05.2025

Rapport de la commission financière des comptes 2024

Monsieur le syndic, madame la conseillère communale, messieurs les conseillers communaux, mesdames, messieurs,

La commission financière s'est réunie le 16 avril pour étudier en détail les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement ainsi que le bilan 2024. Ces documents étaient accompagnés de remarques explicatives. Le 28 avril, nous avons rencontré le conseil communal qui a pu donner des réponses à nos questions.

La commission financière relève les comptes de fonctionnement 2024 avec un excédent de produits de 349'256.- dû notamment à l'impôt sur les gains immobiliers ainsi que l'impôt sur les mutations. Nous remercions sincèrement le responsable du dicastère des finances, M. Jean-Marie Chammartin, pour l'excellente collaboration et son état d'esprit constructif. Nous remercions également l'administratrice des finances, Mme Italiano pour tout le travail fait en amont.

Dès lors, et après avoir pris connaissance du rapport de l'organe de révision, nous invitons l'assemblée communale à approuver les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement ainsi que le bilan 2024 tels que présentés ce soir, et d'en donner décharge au Conseil Communal.

Au nom de la commission financière

Billens, le 13 mai 2025


Louis Rouiller

M. Dubail remercie la commission.

M. Dubail : C'est plus ou moins une bonne année. On pourrait encore continuer cette année, car il y a beaucoup de ventes qui ont été signées dans le courant de l'année, car les droits de mutation sont payés maintenant à l'achat, même si l'objet n'est pas encore construit.

Ces impôts permettent au niveau communal de financer pas mal d'installations, en particulier les routes pour lesquelles cela coûte pas mal d'argent.

Nous verrons tout ceci lors de l'élaboration du budget 2026, car comme vous avez pu entendre les nouvelles du Canton, on ne sait pas vraiment où l'on va vu qu'ils veulent « fermer les robinets ».



Comme vous l'avez vu à l'écran dans les chiffres, c'est un peu compliqué de fermer les robinets, car on ne peut pas ne pas augmenter nos employés car les économies seraient ridicules, on ne va pas non plus supprimer des postes car nous n'avons déjà pas beaucoup de collaborateurs dans la commune par rapport aux tâches qu'il y a à faire, donc un moment donné une commune ne peut pas fermer les robinets. Et demander toujours plus d'impôts à ses citoyens, n'est pas forcément la bonne solution. Nous verrons de quoi l'avenir sera fait.

2.4 Discussion

Mme Francoise Reynaud : C'est pour dire qu'effectivement le bénéfice qui est octroyé cette année, il ne va pas se répertorier chaque année.

M. Dubail : On a toujours été pessimiste au niveau des recettes, mais vraisemblablement ces impôts spéciaux vont perdurer quand même un petit peu, et les charges vont augmenter. Pour la nouvelle école primaire de Romont, nous allons indirectement participé à l'investissement de 50 millions.

Les routes : le Conseil d'Etat a décidé qu'il ne donnerait plus que la moitié aux communes, donc les CHF 50'000.- prévus passeraient à CHF 25'000.-. Alors qu'il ne nous verse déjà que le 20 % sur ce que le Canton encaisse.

L'augmentation des impôts cantonaux, ils ne veulent pas le faire et c'est le parlement qui décide, et non la population.

M. Jean-Joseph Raemy : Quel est le coût des nouveaux transports mis en place (ligne urbaine) ?

M. Dubail : CHF 70'000.-.

M. Andres Wirz : Cette nouvelle ligne de bus a été mise en place pour combien de temps ? Est-ce un test ?

M. Helle : Ce n'est pas un test. Nous nous sommes engagés pour 2 ans, c'est une concession. Ce qui entre également en ligne de compte sur la durée, c'est la contribution du Canton car il participe à hauteur de 57,5 %. Mais un point important c'est que Romont utilise cette ligne pour déplacer ses élèves donc cela pèse dans la balance.

M. Dubail précise que la vente des billets doit représenter 10% des coûts sinon l'Etat ne verse plus et cela nous incombera, ce qui sera impossible.

2.5 Approbation des comptes de résultats

M. Florian Dubail soumet les comptes de résultats 2024 pour approbation :

<u>Vote</u> : Les comptes de résultats sont approuvés à l'unanimité.

2.6 Approbation des comptes des investissements

M. Florian Dubail soumet les comptes d'investissements 2024 pour approbation :

<u>Vote</u> : Les comptes d'investissements sont approuvés à l'unanimité.
--

Conclusion

M. Chammartin : Pour terminer, je tiens à remercier la Commission financière pour son engagement et sa compréhension à l'examen des différentes écritures. Par leurs remarques constructives et leur curiosité, la Commission financière nous oblige à être vigilant et attentif à l'évolution de la situation financière et économique de la commune.



Un remerciement également à mes collègues du Conseil communal pour leur engagement et leur souci au respect du budget défini. Pour finir, un merci à tout le personnel administratif pour sa précieuse collaboration.

3 Divers – Tour de table

M. Florian Dubail :

Vous avez pu voir que les travaux du Centre village ont commencé le 5 mai 2025. Lorsque nous avons voté le crédit, le 80% des montants était connu, les adjudications étaient faites. Les travaux de démolition et d'excavation ont été adjugés à l'entreprise Implenia. A noter qu'aucune entreprise de la place n'a répondu à l'appel d'offres. Implenia a tellement de travail qu'ils ont déjà dû sous-traiter une partie à Probatech (qui travaille au Riau). Les travaux de maçonnerie/construction ont été adjugés à JPF Construction.

Il est prévu que le bâtiment soit sous toit à Noël. Le bois de la commune est déjà coupé et entreposé – pour séchage. Il sera scié en temps utile par l'entreprise Vial à Le Mouret.

Question(s)

Personne ne s'étant pas annoncée : Concernant les places de parc au ch. des Pales 3 et ch. des Planches, je suis surpris que certaines places de parc soient sous-louées et considère que cela n'est pas normal.

M. Dubail : Nous avons toujours dit qu'il y aurait des places dans le parking souterrain du futur bâtiment du Centre village qui seraient louées à l'année, 4 places. Avant les travaux du Centre village, nous avions toujours 7-8 voitures en stagnation. A la fermeture de la place du village (ch. de la Bioleyre 2), nous avons décidé de mettre à louer ces places extérieures en limitant le nombre à 4-5 (à l'heure actuelle : 4 pour des citoyens et 1 pour l'épicerie Vapapluloïn). La place de parc de Vapapluloïn sera ensuite à disposition vers les nouveaux immeubles du Riau, car 2 places extérieures pour la commune y sont prévues. Donc à l'avenir, il n'y aura plus aucune place à louer dans les deux parkings du bâtiment communal.

Depuis mars 2024, il y a un horodateur qui permet les 3 premières heures gratuites, mais il faut de toute manière s'annoncer. Nous effectuons régulièrement des contrôles et nous avons une tolérance 0, car si l'on ne sanctionne pas, les gens vont profiter et mettre leur deuxième voiture sur les parkings. Même les entreprises des chantiers aux abords doivent payer.

Personne ne s'étant pas annoncée : Il n'y a qu'une place de parc par appartement pour les nouveaux immeubles ? Donc comment cela va-t-il se passer, partant du principe qu'il y a souvent plus qu'un véhicule par logement ?

M. Dubail : 1,5 place par appartement. Ce sont des choix que les gens devront faire et peut-être opter pour les transports publics.

M. Daniel Bourqui : Vous êtes strict sur les contrôles des parkings vers le bâtiment communal, mais pas en-dehors.

M. Dubail : Aujourd'hui, il y a un règlement en vigueur avec un plan qui sera adapté en conséquence au fur et à mesure. C'est vrai qu'on constate qu'il y a un peu de squattage à différents endroits du territoire.

M. Giroud : En termes de circulation sur le chemin des Planches, il y a beaucoup de personnes qui l'emprunte à contre-sens. Que pouvez-vous faire pour ceci ?

M. Dubail : Nous devons nous renseigner comment procéder car cet axe est sous le coup des amendes d'ordre. On ne peut pas amender quelqu'un qui contrevient à la Loi sur la circulation routière, ce qui n'est pas le cas des parkings dont on vient de parler où selon le règlement en vigueur, le Conseil communal a la compétence de pouvoir délivrer des ordonnances pénales à hauteur de CHF 50.- et de CHF 100.- en cas de récidive.

M. Jean-Joseph Raemy : Je vous remercie tout d'abord de mettre la Salle des sociétés à disposition des cartes. Toutefois, lorsqu'on vient jouer c'est souvent pour plus de 3 heures, donc comment faire ?

M. Dubail : Le soir où il y a les cartes ou le chœur, nous ne faisons pas de contrôles.

M. Jean-Joseph Raemy : La salle est également occupée par les Guelins et le Chœur mixte. Un soir, le Chœur mixte a mentionné qu'il ne venait plus répéter à la Salle de Billens car la Commune la leur facturait. Je trouve ceci dommage et bizarre.

M. Dubail : Précise que ce sont pour d'autres activités que les répétitions habituelles du Chœur mixte. Programme spécial, donc hors commune.

M. Jean-Joseph Raemy : Remercie M. Dubail pour la réponse.

M. Benoît Helle :

Informe que le 14 juin 2025, il y a les portes ouvertes de la nouvelle école de Romont. A cette occasion, la ligne de bus sera gratuite pour tous les usagers.

M. Jean-Claude Sugnaux :

Informe que dans le cadre des travaux du Centre village, la place de jeux a dû être démontée et sera installée d'ici 2-3 semaines à Hennens, à droite au début du chemin amenant à la carrière. Dans le futur, il y aura bien évidemment une nouvelle place de jeux au Centre village.

Nous avons beaucoup discuté au sein du Conseil communal pour trouver le meilleur emplacement de cette ancienne place de jeux, car nous n'avions pas beaucoup d'endroits à disposition.

Question(s)

Mme Schmutz : Estime qu'il est dommage de ne plus avoir de place de jeux pour enfants en bas âge du village. Cela va manquer dans le quartier, car c'était tout de même un lieu qui permettait aux enfants de se rencontrer. Alors qu'il y a un terrain multisports pour les jeunes et adolescents.

M. Dubail : Explique qu'il y avait un autre emplacement au sein du village, mais qui a été refusé par le voisinage, alors que nous leur avons précisé qu'à cet endroit cette installation serait temporaire. Nous avons même pensé à un moment donné l'évacuer à la déchetterie. Il y avait aussi la possibilité sur un terrain privé, mais cela implique beaucoup de responsabilités, option par conséquent écartée.

Par rapport à la place multisports, nous rencontrons quelques difficultés avec 3 jeunes qui sèment la zizanie (musique à fond, dégâts, tirs sur les stores de la Salle des sociétés). Nous allons les identifier, les convoquer et en cas de récidive, les frais inhérents à d'éventuels dégâts seront à leur charge et ils seront interdit d'accès.

M. Sugnaux : Nous allons à nouveau organiser le 1^{er} août donc si des bénévoles veulent se joindre à nous, ils sont les bienvenus.

M. Daniel Bourqui : C'est bien d'avoir installé la place de jeux à Hennens, mais le lieu est un marécage. Nous n'entreposons même pas les billons là-bas.

M. Sugnaux : Nous préparons correctement l'emplacement donc il n'y aura pas de soucis.

Mme Salomé Donzallaz :

Le gros changement en 2026 sera la régionalisation des services sociaux : à partir de début 2026, il y a une nouvelle loi qui va entrer en vigueur et qui va concerner notre commune. Actuellement, nous faisons partie de l'Entente sociale intercommunale qui réunit les 11 communes de la Glâne, sauf celles de Romont et Rue qui ont elles-mêmes leurs propres services sociaux.



Donc, à partir de 2026, les services sociaux seront régionalisés par district ce qui implique que nous n'aurons plus qu'un seul service social en Glâne et qui sera à Romont, avec le même mode de fonctionnement qu'actuellement avec une commission sociale qui siègera. Il y aura de fait un impact financier plus important pour les communes, surtout que l'Entente sociale intercommunale était le meilleur service social du Canton en termes de coûts.

M. Serge Pichonnat

Nous sommes en plein travaux pour les conduites eaux usées et eaux potables, ce qui n'est pas simple car nous n'avons pas de plans. Nous essayons de faire au mieux et parfois, nous nous voyons contraints de procéder à des coupures d'eaux et/ou fermetures de routes, et nous nous excusons de ces désagréments.

Question(s)

M. Andres Wirz : Nous avons eu ce souci avec l'eau potable, nous avons toujours la même situation et nous n'allons pas trouver une solution pour pouvoir réutiliser notre propre eau potable ? car on reçoit toujours celle venant de Charmey ?

M. Pichonnat : Il y a une partie à nous, une partie au Réseau Santé de la Glâne et une autre partie c'est EauSud (Romont). Nous n'allons pas pouvoir rouvrir nos sources.

M. Dubail : La partie où on traite l'eau, nous devons l'assainir, en tenant compte également du problème de la route cantonale, impliquant un coût dépassant de loin le million. Raison pour laquelle, nous avons opté pour le projet de bouclage que vous avez voté l'année passée.

Pour information, Romont a dénoncé le contrat de fourniture d'eau potable qui nous lie au 31 décembre 2024 et nous payons actuellement l'eau au prix d'avant la nouvelle convention. Nous sommes convoqués le 3 juin 2025 afin de faire un point de situation.

EauSud a augmenté ses tarifs de 25% du fait qu'ils vont faire beaucoup d'installations en Gruyère pour le pompage et Romont en profite pour revoir sa politique en matière de revente d'eau à des grossistes comme nous.

Mme Evelyne Jaquet : Allons-nous bientôt récupérer notre pression d'eau, car cela a bien baissé depuis qu'il y a les travaux au Riau ? Nous ne sommes pas les seuls dans le quartier à avoir constaté ceci.

M. Pichonnat : Nous n'avons rien marqué, mais merci de l'avoir signaler, nous allons voir ceci avec EauSud.

Mme Terrapon : Au niveau de la pollution des eaux, comment cela se passe ? Les nappes phréatiques qui sont polluées, celles-ci sont perdues à jamais ou un jour, peut-être, il y aura une chose de faite ? Comment cela se passe ?

M. Pichonnat : Pour l'instant, il y a le chlorothalonil mais il peut être traité, mais cela coûte très cher. Nous avons le problème avec la route, avec le site pollué.

M. Dubail : Nous avons trois problèmes : nous devons traiter l'eau parce qu'il y a du chlorothalonil, on doit réaménager la chambre et nous avons le problème de la route, ce qui impliquerait des coûts entre 2 et 3 mios. L'eau du RSG est par contre « moins polluée », ça baisse chez eux. Celle de Romont est en ordre. Attention, les deux sont propres à la consommation. Nous avons dû faire des choix.

Concernant les finances, nous sommes dans l'expectative des conséquences des décisions du Conseil d'Etat concernant les différentes déductions de subventions et des charges nouvelles à venir. C'est un gros point d'interrogation où on ne pourra rien faire, on ne pourra que subir. Le projet du Conseil d'Etat est à l'étude, il y a encore de l'eau qui va couler sous les ponts avant que cela ne soit effectif.

M. Dubail : Il faut espérer que les élus communaux qui sont au Grand Conseil soutiennent leurs communes et pas forcément la voie de leur parti politique.

M. Claude Berset

D'ici 1 à 2 semaines, chaque ménage va recevoir une carte d'accès pour la déchetterie avec un courrier explicatif. Avec les nouveaux habitants arrivants et les différents changements de locataires, il est très difficile pour le responsable de la déchetterie de savoir qui vient bien de la Commune de Billens-Hennens ou non.

Question(s)

Mme Evelyn Jaquet : Mentionne l'insécurité des enfants qui rentrent de l'école à midi ou lors de leur départ l'après-midi car à la hauteur de l'église, le long du mur du cimetière, ils doivent marcher sur la route car la majeure partie du temps, il y a des véhicules/camions parqués aux endroits piétonniers. C'est très dangereux, surtout quand il y a encore les bus qui passent.

M. Dubail : Nous prenons acte de cette information et irons faire une vision locale.

M. Helle : Confirme ce que M. Dubail a mentionné.

Mme Evelyn Jaquet : Elle précise qu'elle a vu qu'il y avait parfois un adulte qui accompagnait les enfants.

M. Helle : Confirme que c'est l'accompagnatrice des bus.

Mme Terrapon : Il y a une antenne qui a été posée à Billens, où est-ce que nous pouvons avoir des renseignements à ce sujet ?

M. Dubail : Sur le site internet de la Commune et de l'Etat de Fribourg. Et il y a des panneaux informatifs sur le site.

Mme Terrapon : Combien de temps va-t-elle rester ? Et c'est dans le but d'installer ensuite des éoliennes à cet endroit ?

M. Dubail : Ce mat de mesure va rester un an. Et non, rien à voir avec une installation d'éoliennes. Billens-Hennens s'est toujours opposée à l'installation d'un parc éolien. Il y a plusieurs parcs qui ont été identifiés, car l'Etat de Fribourg (comme d'autres cantons) a l'obligation d'identifier des sites potentiels pour faire un parc éolien. Le Canton de Fribourg a donc fait son travail, dans des conditions laissant quelque peu à désirer. Cette affaire est sortie lors des précédentes élections communales. Nous nous avons été approchés par le Groupe E qui nous a dit avoir besoin de notre signature pour que nous puissions toucher des subsides pour le futur parc éolien. Nous avons toujours refusé de signer. Pourquoi signer alors qu'il n'y a pas eu d'étude de faite ou autres démarches ? Par contre, il y a des communes qui ont signé, comme par exemple Vuisternens-devant-Romont, avec les conséquences que nous connaissons pour les élus. Chaque site qui est identifié se bat pour ne pas avoir d'installation et faire en sorte de sortir ces sites des projections. Billens-Hennens s'est toujours battue, d'ailleurs nous avons mandaté un avocat, contrairement à Romont.

Ce qu'il faut savoir c'est que la mesure du vent se fait au moment du développement du projet, pas avant. C'est au développeur de mesurer le vent. Les opposants ont tellement dit qu'il n'y avait pas eu de mesures de vent que le Grand Conseil a agit dans ce sens. Il a donc mandaté les services de l'Etat qui ont eu l'obligation d'installer un mât de mesure sur tous les sites qui font partie du Plan directeur cantonal. Selon un avis de droit, nous ne pouvions pas nous y opposer, raison pour laquelle Billens-Hennens ne s'est pas opposée à cette installation, ce qui nous a valu la une des médias. Les exploitants des parcelles communales susceptibles d'accueillir ce mât ont refusé et le Canton a approché un propriétaire de terrain, qui avait déjà été contacté il y a quelques mois, qui a finalement accepté l'installation.

Même si l'exécutif était convaincu qu'il fasse faire un parc éolien, Billens serait toute seule et il n'y aurait jamais de parc, on ne peut pas faire un parc sur la Commune de Billens-Hennens, car pour qu'un parc soit rentable, il faut 6-7 éoliennes. De plus, nous devrions changer notre plan d'aménagement, et ce n'est pas la volonté du Conseil communal.

M. Daniel Bourqui : Les autres propriétaires qui habitent tout près n'ont rien à dire ? Le mât se trouve à 4 mètres de ma parcelle mais tout le monde s'en fiche.

M. Dubail : Les Communes qui ne sont pas concernées ne marquent aucun intérêt. Aucun soutien, peu de solidarité.

M. John Monney : Concernant le projet de construction du Centre village, est-ce qu'il y a une Commission de bâtisse mise en place ou non ?

M. Dubail : Le projet s'est fait en amont. A ce jour, les plans d'exécution sont livrés. Va être présenté à l'assemblée : Mandat à un architecte paysagiste (on n'a pas pu faire un concours).

M. John Monney : Le choix des matériaux a déjà été décidé ?

M. Dubail : Oui en grande majorité. Mais par exemple, la couleur de la façade (en bois), nous n'avons pas encore choisi la couleur.

Mme Françoise Reynaud : Avec tous les nouveaux habitants qui vont arriver, est-ce que la déchetterie va pouvoir assurer avec les horaires d'ouverture actuels ?

M. Berset : On verra au fur et à mesure, cas échéant, nous adapterons les horaires.

Mme Françoise Reynaud : Et au niveau du volume ?

CB : Notre déchetterie est sous occupée donc nous avons largement la possibilité de recevoir plus de monde.

Mme Françoise Reynaud : Est-ce que les jours consacrés aux déchets encombrants ne pourraient pas être augmentés sur l'année ?

M. Berset : Pourquoi pas, mais entre-temps il y a d'autres possibilités. Souvent la seconde benne n'est pas remplie. Nous n'avons que 6 tonnes par année, ce n'est pas beaucoup.

M. Dubail adresse ses remerciements et clôt la séance à 21h32 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic

La Secrétaire

Florian Dubail

Alexandra Lovati

